

	
Délibération n° 8	Conseil Municipal du Lundi 22 novembre 2021
Service Finances/Subventions	Domaine de compétence : 7.10 – Finances- Divers
<p>Le Lundi vingt deux Novembre deux mille vingt et un à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: 200px; float: left; margin-right: 20px;"> <p>Date de convocation : 15/11/2021</p> <p>Membres présents : 25 puis 24 (Madame Coralie PREUVOST quitte l'assemblée à 19 h 00)</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 4 puis 5</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 2</p> <p>Membre(s) non excusé(s): 2</p> <p>Nombre de votants : 29</p> <p>Affiché le 24/11/2021</p> </div> <p>Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard WAUQUIER, Adjoint, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Michel GOSELIN, Monsieur Adrien BACLET, Madame Marine NEMPONT, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Frédéric CADET, Madame Sophie DENEUX, Monsieur Grégory HURTREL, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur René BONVOISIN, Madame Justine GOSELIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Dominique DELSEAUX à Monsieur Frédéric CADET, Madame Christelle BEAURAIN à Monsieur Philippe FAIT, Madame Marie-Antoinette LISIK à Monsieur Jean-Michel GOSELIN, Madame Lyliane DUFOUR à Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Coralie PREUVOST à Madame Marine NEMPONT (Madame Coralie PREUVOST quitte l'assemblée à 19 h 00).</p> <p>Absent (s) excusé (s) : Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN</p> <p>Absent (s) non excusé(s) : Monsieur Xavier BRASSART, Monsieur Jean-Paul HAGNERE</p> <p>Votants : 29</p> <p>Secrétaire de séance : Madame Aurore WACOGNE.</p> <p>Objet : 1 Million d'arbres en Hauts-de-France - Appels à projets – Plantations d'arbres et arbustes 2021-2022</p> <p>Rapporteur : Madame Maryse MAILLART, Adjointe.</p>	
Synthèse de la délibération :	1 Million d'arbres en Hauts-de-France - Appels à projets – Plantations arbres 2021-2022

Vu les articles L. 2334-32 à L 2334-39 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2020.00289 de la région « Hauts-de-France » concernant le Plan « 1 million d'arbres en Hauts-de-France » 2020-2022

Vu les opérations éligibles au titre l'appel à projet « 1 million d'arbres en Hauts-de-France »

Considérant que :

- La commune s'est engagée dans sa charte de l'arbre signée en 2019 à renforcer le patrimoine arboré de la commune (délibération n°27 du 5 juin 2019) ;
- La municipalité s'est engagée sur la plantation de 10 000 arbres en 10 ans.
- L'arbre constitue à la fois un allié pour favoriser la biodiversité en ville mais également un moyen efficace de lutter contre les effets du réchauffement climatique (vagues de chaleur, inondations, tempête).
- Dans la continuité des plantations déjà réalisées en 2020 et 2021.
- Le coût estimatif du projet s'élève à la somme de 12 858 € HT pour 1416 arbres ou arbustes ;
- L'opération est éligible à l'appel à projets « 1 million d'arbres en Hauts-de-France » et que la subvention pouvant être sollicitée est de 90 % du montant HT des arbres et fournitures,
- Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

- DEPENSES		- RECETTES	
Arbres et fournitures 12 858 €	Région Hauts-de-France (90 %)...	11 572,00 €
		FONDS PROPRES.....	1 286,00 €
- TOTAL DEPENSES.....	12 858,00 €	- TOTAL RECETTES	12 858,00 €

Il est précisé que, s'agissant d'un plan de financement prévisionnel, celui-ci peut évoluer en fonction des sources de financement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- 1°) d'approuver la plantation de 1416 arbres et arbustes sur le territoire de la commune ;
- 2°) de valider le plan de financement tel que repris ci-dessus ;
- 3°) d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention au taux maximum au titre de l'appel à projet « 1 millions d'arbres en Hauts-de-France » soit 90% du montant.

La délibération est adoptée par 29 voix pour.

Vu pour être affiché le 24 Novembre 2021 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire
Philippe FAIT



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication
d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.